



Activité partielle ou fermeture définitive de FDB ?

La semaine dernière, notre direction nous présentait son projet d'accord sur la mise en place de l'activité partielle à Fonderie de Bretagne.

Le syndicat CGT FDB, s'était offusqué contre ce simulacre de négociations. Car de négociations, il n'y en a pas eu.

Preuve en est, les propositions amenées par votre syndicat n'ont pas été prises en compte. Pour rappel 11 salariés n'ont plus de congés, et surement que début janvier, il y en aura certainement plus que 11, vu que notre cinquième semaine de congés est ponctionnée en semaine 52. Nous avons demandé que dans l'accord soit stipulée cette particularité afin de ne pas pénaliser ces salariés qui ont des compteurs de congés vides. Une fois de plus notre DRH balaye d'un revers de main cette situation et ne donne aucune solution pour ces salariés. **Mépris le plus complet.**

Le plus inquiétant, est que FDB a possibilité de mettre en place de l'activité partielle longue durée comme chez Renault ou dans la métallurgie ; mais ne le fait pas. C'est incompréhensible, car l'accord que nous présente la direction est un accord avec 72% Net de la rémunération, dont **36 % payé par FDB et 36 % par l'état**. Alors qu'un accord longue durée (minimum 6 mois) est **rémunéré à 84 % Net et est pris en totalité par l'état**.

En conclusion, FDB préfère mettre la main à la poche (surprenant lorsque l'on veut faire des économies sur le budget) et ne pas profiter de l'avantage de l'activité partielle longue durée. **Mais en creusant cet accord longue durée mis en place chez Renault, une clause et pas la moindre, stipule qu'aucun licenciement économique ne peut avoir lieu pendant la durée de l'accord (6 mois)**. Est-ce pour cela que FDB ne veut pas mettre cet accord en place ?

A chacun de se faire un avis !!!!!!!